

# la brève

LETTRE D'INFORMATION BIMENSUELLE  
15 OCTOBRE 2018 / N°383

**U2P**  
union  
des entreprises  
de proximité

## LES ANNONCES DU HAUT-COMMISSAIRE À LA RÉFORME DES RETRAITES VONT DANS LE BON SENS

À l'issue d'une première période de concertation au cours de laquelle l'U2P a présenté ses priorités en matière de retraites au Haut-commissaire à la réforme des retraites, force est de constater que les axes de réforme présentés par Jean-Paul Delevoye répondent globalement à nos attentes, même s'il conviendra de vérifier la traduction concrète de ces principes dans la réforme à venir.

D'abord, je tiens à saluer le maintien d'un système de retraites par répartition dans lequel les actifs cotisent pour la retraite de leurs aînés. En outre il n'est (heureusement) pas prévu d'accroître le niveau des cotisations des employeurs. Ensuite le système proposé devrait apporter plus d'équité et de simplicité. En effet, les régimes de re-

traite actuels, au nombre de 42, sont sources d'inégalités face à la retraite, ce qui contribue à alimenter un sentiment d'injustice de la part d'une partie des Français.

J'accueille surtout avec satisfaction la volonté du Gouvernement de prendre en compte la spécificité des travailleurs indépendants ; ce que le document traduit en ces termes : « Dans le système universel, les travailleurs indépendants bénéficieront d'un régime de cotisations adapté afin de ne pas bouleverser les équilibres économiques de leur activité. À cotisation égale, ils auront le même nombre de points. »

De façon générale, nous tenons à exprimer notre satisfaction quant à la méthode de concertation qui a été utilisée dans la préparation de cette réforme. À ce stade, nous pouvons considérer que l'U2P a été entendue et que la réforme ne devrait pas léser les travailleurs in-

dépendants même si le passage à trois fois le plafond de la sécurité sociale soulève de nombreuses questions.

Je resterai néanmoins extrêmement vigilant, sachant que cette réforme conduit à supprimer les régimes de retraite complémentaire et que se pose la question de l'affectation de leurs réserves. ■

**Alain Griset**

**P. 2** Revitalisation des centres-villes : l'U2P mobilisée / La boucherie rejoint l'OPCA PEPSS

**P. 3** Négociations sur l'assurance chômage / La CAPEP en campagne / La CNAMS accompagne la transition numérique des artisans

**P. 4** Agenda / Brèves

Jean-Paul Delevoye, Haut-commissaire à la réforme des retraites, a convié les partenaires sociaux le 10 octobre pour la première réunion multilatérale sur le sujet.



# L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ AU CŒUR DE LA REVITALISATION DES CENTRES-VILLES : L'U2P MOBILISÉE

L'U2P a fait de la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs l'un de ses combats phares et a décidé d'intensifier encore son action face à l'urgence de la situation.

En juillet dernier, l'U2P a créé un groupe de travail présidé par Sabine Basili, vice-présidente de la CAPEB, chargé de faire des propositions relatives à la revitalisation des centres-villes, centres-bourgs et plus généralement à l'aménagement du territoire. Dans la foulée, ce sujet a fait l'objet d'un atelier-débat lors des Rencontres de l'U2P, le 27 septembre dernier, où les chefs d'entreprise et représentants de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales étaient réunis pour faire émerger des solutions d'avenir. En parallèle, pour faire entendre la

voix des entreprises qu'elle représente, l'U2P a décidé d'intervenir lors d'un rendez-vous incontournable des territoires : le Salon des maires et des collectivités locales, organisé les 20, 21 et 22 novembre prochains. Un moment essentiel pour s'adresser directement aux 60 000 élus et responsables locaux attendus.

À cette occasion l'U2P organisera une conférence pour valoriser des témoignages et partager des initiatives locales ambitieuses et fructueuses.

Dans le même temps, cette conférence servira de rampe de lancement à un appel à projet auprès des U2P territoriales, visant à les associer à des initiatives existantes de revitalisation et à les encourager à développer localement des solutions innovantes pour redynamiser les centres-villes et centres-bourgs. ■

 **salon  
des maires**  
et des collectivités locales

**20, 21 & 22 novembre 2018**  
Paris > Porte de Versailles

Inscription sur [salondesmaires.com](http://salondesmaires.com)

Conférence de l'U2P :  
« *Revitalisation des centres-villes et centres-bourgs : l'U2P se mobilise avec vous* ».

**20 novembre, de 15h15 à 17h30,**  
**pavillon 4, salle 40.**

Retrouvez l'U2P pendant toute la durée du salon.

**Pavillon 3, stand F 60.**

## LA BOUCHERIE REJOINT L'OPCA PEPSS

La CFBCT (boucherie, boucherie-charcuterie et traiteurs, membre de l'U2P), a désigné l'OPCA des Professions de l'Entreprise de Proximité et de Ses Salariés (OPCA PEPSS) en qualité d'opérateur de compétences.

Cet accord, conclu le 11 octobre dernier dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage, s'inscrit dans la logique des travaux qui ont été menés par l'U2P et les familles qui la composent afin de constituer l'OPCA PEPSS.

Créé par un accord national interprofessionnel le 13 juillet dernier à l'initiative de l'U2P, de ses composantes



**Le secteur de la boucherie-charcuterie représente près de 80 000 emplois parmi lesquels on compte 37 000 salariés et 10 000 apprentis formés chaque année.**

et des organisations de salariés, l'OPCA PEPSS a vocation à rassembler les entreprises de proximité dont les problématiques, qu'il s'agisse du développement des compétences, de

la formation ou de l'apprentissage, sont très proches. Dans la foulée, une négociation s'est ouverte dès le 16 septembre dans la perspective de la transformation de l'OPCA PEPSS en OPCO

au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Un projet conforté par le rapport Marx-Bagorski (voir la Brève n°381 du 15 septembre 2018), lequel valide sans réserve la pertinence et la cohérence de la création d'un opérateur de compétences dédié aux métiers de l'artisanat et des services de proximité incluant les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité, des professions libérales, de l'hôtellerie-restauration et du tourisme.

Jean-François Guihard, le président de la CFBCT, a estimé que « dans le cadre de cette réforme ambitieuse et nécessaire portée par le Gouvernement », la branche de la boucherie-charcuterie avait fait « un choix judicieux pour ses salariés et employeurs ». ■

## ASSURANCE-CHÔMAGE : L'U2P PARTICIPERA AUX NÉGOCIATIONS

Lors de la réunion de son Bureau le 4 octobre dernier, l'U2P a décidé de participer à la négociation sur l'assurance-chômage.

L'objectif pour ses représentants sera double : d'une part favoriser le retour à l'emploi des chômeurs et contribuer ainsi à combattre les difficultés de recrutement ; d'autre part réduire les déficits et la dette cumulée du régime d'assurance-chômage dans le cadre indiqué par le Premier ministre.

De même, l'U2P entend par-

ticiper à la négociation avec deux priorités : exclure toute hausse des cotisations des entreprises mais aussi réaffirmer la compétence des branches professionnelles pour négocier des accords sur le recours aux contrats courts, afin que les règles applicables correspondent à la spécificité et aux besoins des différents secteurs d'activité.

Le vice-président de l'U2P en charge des affaires sociales, des relations du travail et de la parité, Patrick Liébus, sera le chef de file de l'U2P dans cette négociation. ■

## « VOUS CONSEILLER, VOUS ACCOMPAGNER, VOUS DÉFENDRE. »

La CAPEB part en campagne pour réaffirmer sa détermination à défendre ceux qu'elle représente et à répondre à leurs besoins.

En amont de cette campagne, la CAPEB (artisanat du bâtiment, membre de l'U2P) a souhaité prendre le pouls du secteur à travers 4 études menées auprès des entreprises artisanales du bâtiment. L'objectif : donner la parole aux entreprises qu'elle représente, comprendre leurs besoins pour in fine mieux répondre à leurs attentes. Parmi les défis auxquels ils sont confrontés, les chefs d'entreprise interrogés citent l'intensification de la concurrence, et notamment celle qui relève de pratiques déloyales, le poids des normes et des tâches administratives, les multiples formations et certifications obligatoires ou encore la difficulté d'accès



aux marchés publics. La révolution numérique, qui facilite la constitution de plateformes et bouleverse les conditions d'exercice du métier, est une autre source d'inquiétude. Selon les conclusions de l'étude, tous partagent la crainte à terme d'une « ubérisation » de la profession et d'une disparition des « vrais » artisans. À cela s'ajoute une conjoncture économique encore incertaine.

Déployée dans toute la France à depuis le 8 octobre, la campagne de la CAPEB a ainsi pour objectif de réaffirmer son rôle et son engagement auprès des entreprises artisanales et de les mobiliser à ses côtés avec un mot d'ordre : « Vous conseiller, vous accompagner, vous défendre ». ■

©Philippe Chagnon, Cocktail Santé / U2P



## LA CNAMS ACCOMPAGNE LA TRANSITION NUMÉRIQUE DES ARTISANS

L'ère numérique n'est pas l'apanage des start-up ni, à l'opposé, des grands groupes. Elle recèle aussi de nombreux atouts pour les artisans, commerçants et professionnels libéraux, à commencer par le temps et l'énergie que la maîtrise de ces outils permet d'économiser.

C'est dans cette perspective que la CNAMS (artisanat des métiers de service et de fabrication, membre de

l'U2P) a choisi de lancer CNAMS Digital.

Cette plateforme propose des fiches d'information synthétiques sur tous les grands aspects de la vie numérique d'une entreprise artisanale, des conseils, des astuces et des bonnes pratiques.

Grâce aux partenariats noués avec différents experts dans leur domaine respectif, CNAMS Digital propose également aux artisans de bénéficier de solutions clés en main pour améliorer la visibilité de leur entreprise sur



Internet, piloter leur caisse depuis un iPad, créer un site marchand ou encore gérer la relation client.

Comme porte d'entrée, la plateforme propose un test pour évaluer sa maturité digitale et identifier les domaines dans lesquels il peut s'avérer pertinent de développer ses compétences. Gratuit, CNAMS Digital est à découvrir à l'adresse : [cnams-digital.fr](http://cnams-digital.fr). ■

## AGENDA

### 17 octobre

Entretien du président et du secrétaire général de l'U2P avec Frédéric Visnovsky, Médiateur national du crédit.

### 18 octobre

Séminaire U2P sur la réforme des retraites, en présence de Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire à la Réforme des Retraites.

Réunion du Conseil National de l'U2P.

### 23 octobre

Entretien du président et du secrétaire général de l'U2P avec Jean-Marie Marx, Haut-commissaire aux Compétences et à l'Inclusion par l'Emploi.

### 24 octobre

Participation du président de l'U2P à la cérémonie de remise des prix du Geste d'or.

### 25 octobre

Participation du président, du vice-président Michel Chassang et du secrétaire général de l'U2P à une réunion bilatérale sur la réforme des retraites avec Jean-Paul Delevoye, Haut-commissaire à la réforme des retraites.

Déplacement du président de l'U2P dans la région Centre-Val de Loire à l'invitation de l'U2P de région.

## BRÈVES

### Baisse de l'impôt sur les sociétés pour les plus petites entreprises.

La baisse de l'impôt sur les sociétés profitera, en 2019, aux TPE et PME, selon une étude de l'OFCE commandée par la commission des finances de l'Assemblée nationale. En 2019, le taux d'IS sera abaissé pour toutes les entreprises de 33,33 % à 31 % et les 500 000 premiers euros de bénéfice continueront à n'être imposés qu'à 28 %. Il faut néanmoins rappeler que 58 % des entreprises de proximité ne sont pas des sociétés et, à ce titre, ne bénéficieront pas de ces baisses d'impôts. Une iniquité que l'U2P ne manque pas de dénoncer dans le cadre du Projet de loi de finances 2019.

### La qualité de vie au travail continue de progresser.

En 2018, près de 3 salariés sur quatre se disent satisfaits de leur qualité de vie au travail et ils sont six sur dix à déclarer se sentir mieux dans leur travail qu'il y a dix ans, selon le 10<sup>e</sup> baromètre « Santé et qualité de vie au travail » réalisé par Malakoff Médéric et publié à la rentrée. Une satisfaction particulièrement sensible dans les plus petites entreprises : sur une échelle de 1 à 10, près de la moitié des collaborateurs travaillant dans les entreprises de moins de dix salariés situent leur qualité de vie au travail entre 8 et 10, contre un tiers d'entre eux seulement dans les grands groupes. Autres enseignements de ce baromètre, moins d'un salarié sur deux estime que son travail est physiquement fatigant (contre 54 % en 2009), et 73 % affirment qu'ils sont confiants dans leur situation professionnelle.

### Les activités du paysage sont au vert.

Pour le premier semestre 2018, l'activité des entreprises du paysage confirme ses bons résultats : le chiffre d'affaires a progressé de 6,5 % au premier trimestre puis

de 3 % au deuxième trimestre. L'activité aura progressé de 4,5 % sur une année. Les effectifs progressent, le taux d'embauche étant de 11 % et le taux de départs de 8 %. Les difficultés de recrutement augmentent dans le même temps, 26 % des entreprises ayant cherché à embaucher sans y parvenir (+7 points par rapport au semestre précédent). Les perspectives sont également positives pour le second semestre 2018 : 40 % des entrepreneurs du paysage pensent investir dans les 6 prochains mois.

### L'apprentissage dans l'alimentation.

La CGAD (Commerce alimentaire de proximité, membre de l'U2P) a publié son baromètre de l'apprentissage dans les entreprises alimentaires de proximité. Celles-ci accueillent 75 000 des 412 000 apprentis en France, soit 18 %, d'entre eux, notamment dans les entreprises de boulangerie-pâtisserie-chocolaterie-glacierie et dans celles de l'hôtellerie-restauration, qui regroupent près de la moitié des apprentis du secteur. On y compte également un tiers de femmes en apprentissage. Le baromètre est à retrouver sur le site Internet de la CGAD : [cgad.fr](http://cgad.fr).

### Suivez l'U2P et l'actualité de l'économie de proximité.

Ne manquez aucune des prises de position de l'U2P et restez au courant des grands enjeux de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales en consultant le site internet de l'U2P : [u2p-france.fr](http://u2p-france.fr), en vous inscrivant à la [lettre d'information](#) (page d'accueil, rubrique « Recevez l'actualité de l'U2P ») ou en vous abonnant sur Twitter : [@U2P\\_france](https://twitter.com/U2P_france) et sur Facebook : [U2P - Union des entreprises de proximité](#). ■